

PIE 1974

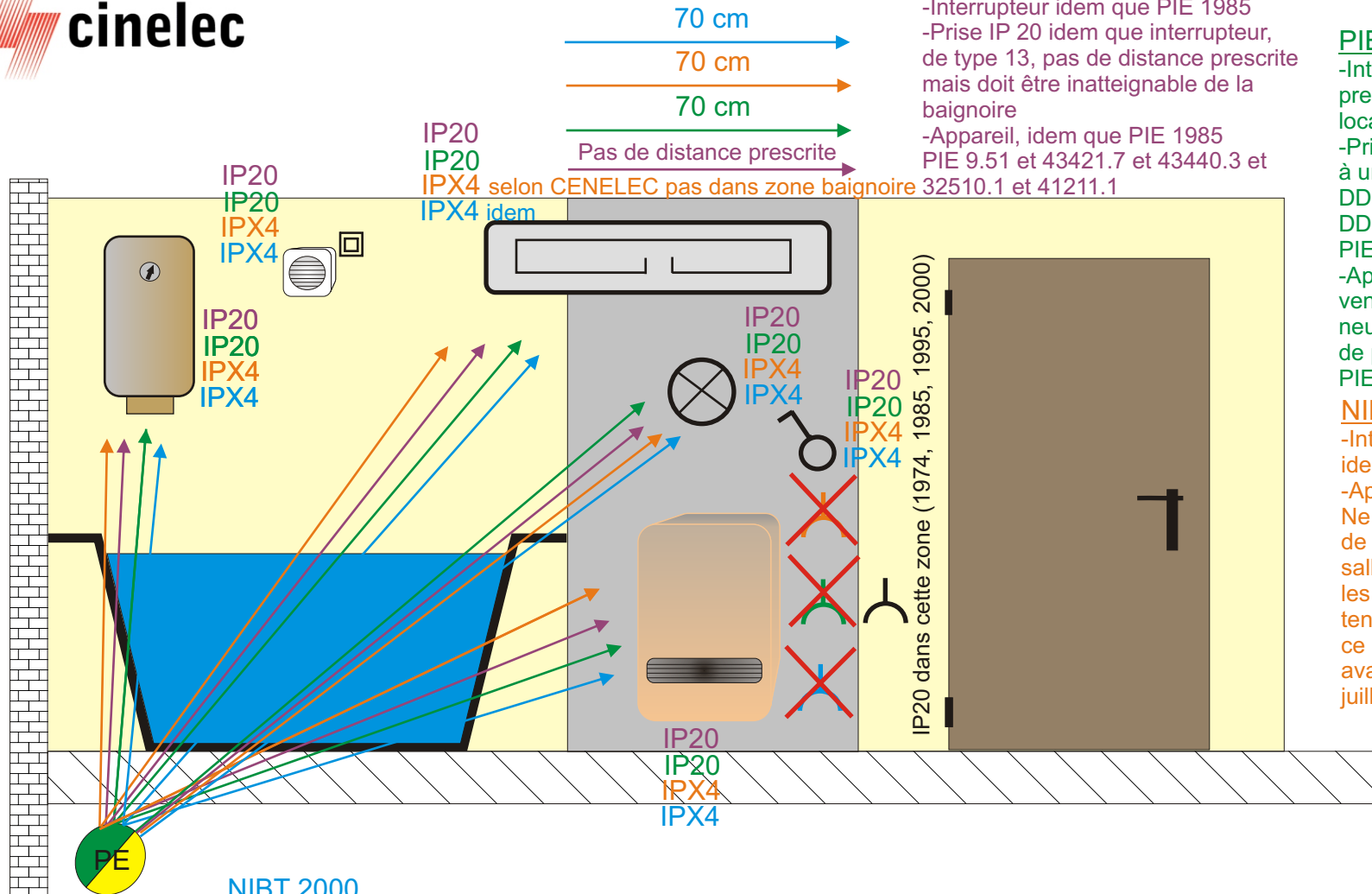
- Interrupteur idem que PIE 1985
 - Prise IP 20 idem que interrupteur, de type 13, pas de distance prescrite mais doit être inatteignable de la baignoire
 - Appareil, idem que PIE 1985
- PIE 9.51 et 43421.7 et 43440.3 et 32510.1 et 41211.1

PIE 1985

- Interrupteur IP 20 suffice, pas de distance prescrite. Salle de bains considérée comme local sec. PIE 9.51
- Prise IP 20 selon ci-dessus, de type 13, à une distance de 70cm de la baignoire, DDR 30mA obligatoire pour prise T13 DDR 10mA pour une prise T12
- PIE 41255.1 et 43421.7 et 43440.3
- Appareil (chauffage, chauffe-eau, ventilateur, luminaire etc.), La mise au neutre est obligatoire comme mesure de protection. IP 20 au minimum. PIE 32510.1 et 41211.1

NIBT 1995

- Interrupteur et prise, les normes sont identiques que les PIE 1985
 - Appareil identique au PIE 1985
- Ne pas négliger le document CENELEC de 1992 qui inclus les zones dans la salle de bains. Conseiller fortement que les appareils aient l'IP suffisant ainsi que tenir compte des distances nommées dans ce document. L' IF avait déjà donné son aval à ce document. Feuille "Info" n°2028.1 juillet 1992



NIBT 2000

- Interrupteur et prise identique aux NIBT 1995
 - Appareil, identique aux NIBT 1995
- Le document Cenelec est toujours valable, conseiller fortement sont application.
La finalisation du document est résumé dans la feuille "Info" n°2028.a de juillet 2005

**Salle de bains/douche selon normes
PIE 1974, 1985 et NIBT 1995 et 2000**